

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté
Recrute par voie contractuelle
Contrat projet de janvier 2023 à octobre 2026, à temps complet
Un Animateur de la politique de gestion des milieux aquatiques (F/H)

Contexte :

Dans son projet de territoire « AGIR 2035 » déterminant les enjeux de demain notamment en matière de lutte contre le changement climatique, Vichy Communauté fait de « L'eau, la priorité environnementale », avec notamment l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la mise en valeur des cours d'eau.

Cette volonté forte de l'établissement d'inscrire la gestion des milieux aquatiques dans la durée, se traduit concrètement en 2022 par l'engagement du deuxième volet du contrat territorial des affluents de l'Allier, l'instauration de la taxe GEMAPI et la participation active aux démarches de bassin (SAGE, étude Hydrologie-Milieux-Usages-Climat, Projet de territoire pour la gestion de l'eau, etc.).

Au sein de la direction générale déléguée cycle de l'eau et sous l'autorité du Directeur du service Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations, vous êtes en charge d'élaborer la politique de gestion des milieux aquatiques et des zones humides sur le territoire communautaire, d'en définir les actions et de mettre en œuvre leur réalisation.

Missions générales

En relation avec les partenaires concernés, vous assurez la mise en place et le suivi des actions de gestion, protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques (contrat territorial ou dispositif similaire) et menez, en relation avec les collègues du service, les actions de coordination technique des travaux qui pourront être réalisés par un chantier d'insertion, par des services communautaires ou communaux ou des prestataires.

Au sein d'une équipe de trois agents dédiée à la préservation des milieux aquatiques et à la gestion et l'entretien des rivières, vous êtes garant de la mise en œuvre des politiques de gestion des milieux aquatiques et zones humides sur les 39 communes du territoire. Vous animez les réunions et participez au montage et au suivi technique et financier des projets en lien étroit avec les différents partenaires institutionnels et privés (propriétaires riverains des cours d'eau, exploitants agricoles...).

Par votre expertise, vous contribuez à la bonne prise en compte des milieux aquatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des projets communautaires.

Vous participez également aux réflexions portées à d'autres échelles territoriales comme le SAGE ou le PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

Vous élaborez les budgets prévisionnels pour la réalisation des actions engagées en mobilisant les aides disponibles auprès des partenaires financiers (Agence de l'eau, Département, Région, Union européenne). L'agglomération ayant instauré le principe de la taxe GEMAPI sur son territoire, vous définissez le montant qui restera à mobiliser chaque année.

Profil et compétences requises

Titulaire d'une formation supérieure de niveau III (BTS/BTSA/DUT) dans le domaine de l'eau et de la protection de l'environnement ou équivalent, vous justifiez de bonnes connaissances techniques et juridiques en matière d'environnement d'une manière générale et des problématiques des milieux aquatiques en particulier mais également en matière d'agriculture ou d'agronomie.

Maîtrisant les outils bureautiques usuels et idéalement les systèmes d'informations géographiques (Arcgis, QGis) et bases de données associées, vous savez rédiger des supports de présentation mais également des synthèses techniques.

Rigoureux et autonome, vous savez faire preuve d'esprit d'initiative et disposez d'un sens des relations humaines dans l'exercice de vos missions et activités.

Le permis B est obligatoire.

Rejoindre Vichy Communauté

C'est faire partie d'un établissement public où vous pourrez bénéficier de :

- Une rémunération intégrant une part de régime indemnitaire
- Les titres restaurant
- Une participation au maintien de salaire – contrat de prévoyance collectif
- Un forfait mobilité durable
- Des prestations relevant du Comité des Oeuvres Sociales et du CNAS
- Une possibilité de télétravail (en fonction du poste)
- 25 jours de congés et des possibilités de RTT selon le poste
- Une possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps (CET)
- Un accompagnement individuel au développement des compétences

Les lettres de candidature accompagnées d'un curriculum vitae devront être déposée sur la plateforme recrutement **www.vichy-communauté.fr/emploi** à l'attention de Monsieur le Président de Vichy Communauté au plus tard 14 décembre 2022.